



L'ACTIVITE DE VOTRE ENTREPRISE  
EST IMPACTEE PAR LE CORONAVIRUS

**QUELLES SONT LES MESURES DE SOUTIEN ET  
LES CONTACTS UTILES POUR VOUS ACCOMPAGNER ?**

La situation particulière dans laquelle nous nous trouvons confronte nos entreprises à d'importantes difficultés. Voici une synthèse des mesures de soutien déployées.



## **MESURES GOUVERNEMENTALES**

Face à l'épidémie du Coronavirus COVID-19, le gouvernement a mis en place des mesures de soutien immédiates aux entreprises :

- 1.** Des délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts directs) ;
- 2.** Dans les situations les plus difficiles, des remises d'impôts directs pouvant être décidées dans le cadre d'un examen individualisé des demandes ;
- 3.** Le report du paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité pour les plus petites entreprises en difficulté ;
- 4.** Une aide de 1 500 euros pour les plus petites entreprises, les indépendants et les microentreprises des secteurs les plus touchés grâce au fonds de solidarité ;
- 5.** La mobilisation de l'Etat à hauteur de 300 milliards d'euros pour garantir des lignes de trésorerie bancaires dont les entreprises pourraient avoir besoin à cause de l'épidémie ;
- 6.** Un soutien de l'Etat et de la Banque de France (médiation du crédit) pour négocier avec sa banque un rééchelonnement des crédits bancaires ;
- 7.** Le maintien de l'emploi dans les entreprises par le dispositif de chômage partiel simplifié et renforcé ;
- 8.** L'appui au traitement d'un conflit avec des clients ou fournisseurs par le Médiateur des entreprises ;
- 9.** La reconnaissance par l'Etat et les collectivités locales du Coronavirus comme un cas de force majeure pour leurs marchés publics. En conséquence, pour tous les marchés publics d'Etat et des collectivités locales, les pénalités de retards ne seront pas appliquées.

Pour plus d'informations : [www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises](http://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises)



## **MESURES REGIONALES**

### **La Région Nouvelle-Aquitaine crée un fonds de rebond et stratégique de 50 M€ pour les entreprises.**

A l'issue d'une réunion des Régions de France avec le Premier Ministre, Alain Rousset, Président de la Nouvelle-Aquitaine, a confirmé la participation de la Région à hauteur de **20 millions d'euros au fonds national de solidarité cogéré par l'Etat et les Régions (1 milliard d'euros) au profit des très petites entreprises impactées par la crise du Coronavirus**. Celles, les plus impactées, dont le chiffre d'affaires est de moins de 250 000 euros, recevront d'ici à la fin du mois une aide forfaitaire automatique de 1500 euros.

Les Régions assureront, conformément à leurs compétences, la gestion d'une part de cette enveloppe destinée aux entreprises réalisant entre 250 000 euros et un million de chiffre d'affaires.

**Avec cette contribution, la Région Nouvelle-Aquitaine s'engage dans un dispositif exceptionnel de 50 millions d'euros dont :**

- **Un fonds de soutien régional d'au moins 5 millions d'euros est créé pour soutenir les associations en subvention directe** notamment dans les domaines de la culture, du sport et de l'Economie Sociale et Solidaire.
- **Une enveloppe nouvelle de 10 millions de prêts abondera les prêts rebonds gérés par la Banque Publique d'investissement (Bpifrance)**. Ils permettent avec un fort effet levier d'améliorer rapidement la trésorerie des entreprises. La Région décide par ailleurs de créer une ligne budgétaire de prêt d'urgence de 15 millions d'euros supplémentaires pour aider les entreprises régionales non éligibles à ces dispositifs à passer le cap de ces semaines de crise sanitaire.

**Pour plus d'informations :** [entreprises.nouvelle-aquitaine.fr](http://entreprises.nouvelle-aquitaine.fr)

## MESURES DEPARTEMENTALES

La CCI Charente a créé une cellule de crise en charge de soutenir et de conseiller en temps réel toutes les entreprises charentaises.

1. Information continue sur [www.charente.cci.fr](http://www.charente.cci.fr)
2. Une équipe de conseillers chargés de répondre aux questions des entreprises et de les orienter pour trouver les meilleures solutions pour faire face à leurs difficultés a également été créée.

### Comment la contacter ?

Envoyer un mail à [crisecovid19@charente.cci.fr](mailto:crisecovid19@charente.cci.fr) pour poser toutes les questions qui vous préoccupent et vous serez rappelés par un conseiller de la CCI Charente dans l'heure qui suit dans un créneau horaire de 9H00 à 18H00.

### Focus : un soutien et un accompagnement aux formalités internationales

Les entreprises exportatrices via **une rubrique dédiée sur le site pourront réaliser leurs formalités internationales en ligne** avec le soutien de nos conseillers spécialisés et **pour celles pour lesquelles il est indispensable de disposer de signature de documents officiels une permanence sera proposée sur RV** dont la demande devra être formulée par email.

### Permanence formalités internationales exclusivement pour signature de documents exports :

- Site d'Angoulême : Mardi 10h-12h sur RDV
- Site de Cognac : Jeudi 10h-12h sur RDV



## MESURES DE LA FEDERATION BANCAIRE FRANCAISE

### Des modalités simples et concrètes au service des entreprises

Les banques examineront avec une attention particulière les situations individuelles de leurs clients commerçants, professionnels, petites et moyennes entreprises, impactés dans les secteurs d'activité les plus directement exposés et rechercheront notamment les solutions les plus adaptées aux besoins de financement court terme.

De façon concrète, plusieurs mesures, articulées avec les dispositifs publics exceptionnels de soutien aux entreprises, ont été décidées par les établissements bancaires :

- **mise en place de procédures accélérées d'instruction de crédit** pour les situations de trésorerie tendues, dans un délai de 5 jours et une attention particulière pour les situations d'urgence ;
- **report jusqu'à six mois des remboursements de crédits pour les entreprises ;**
- **suppression des pénalités et des coûts additionnels de reports d'échéances** et de crédits des entreprises ;
- **relais des mesures gouvernementales** : dans le cadre des échanges avec les clients, communication et explication des mesures de soutien public (report d'échéances sociales ou fiscales, mécanisme de garantie publique comme BPI...).

#### CONTACTS

Benoît DANTON : 01 48 00 50 70 – [bdanton@fbf.fr](mailto:bdanton@fbf.fr)

Jenny SENSIAU : 01 48 00 50 52 – [jsensiau@fbf.fr](mailto:jsensiau@fbf.fr)